

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 11 / 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois
le 7 mars à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 26 février 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : CLEMENCEAU Philippe, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie).

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation du budget de la commune exercice 2022.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2022 :

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2021	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	Résultat de clôture 2022 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	-123 068.84€		+14 768.68 €	+ 151 571.31 € -374 005.86 €	-222 434.55€	-108 300.16€	-330 734.71€
Fonctionnement	+ 772 926.40€	+ 400 000€ (1068) +372 926.40 € (002)	+ 529 200.27 €			+ 902 126.07€	+ 902 126.67€

+ 543 968.95€

Excédent de fonctionnement =

902 126.67

Ce jour,
Considérant la régularité des opérations,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent d'exploitation de : 902 126.67 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Recette investissement – Article 1068 : 600 000 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002 302 126.67 €
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits.
Vote : pour à l'unanimité

Le Maire

Valérie GARCIN

